## Délibération 2023/66

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



ID: 073-247300361-20231113-2023\_DELIB\_66-DE

## Département de la Savoie Arrondissement de St Jean de Maurienne

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation Le 6 novembre 2023 L'an DEUX MILLE VINGT TROIS Le **TREIZE NOVEMBRE** 

Le Conseil légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à

Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence de Monsieur Bernard CHENE, Président

#### Nombre de délégués

. en exercice : 27 . présents : 22

. presents : 22 . votants : 27

<u>Présents</u>: Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, GIRARD, GOYET, LAZZARO, LE ROUX, ROCHETTE

Absents excusés: Monsieur Lionel COMBET

Monsieur Christophe JAL Monsieur Bertrand MONDET Monsieur Yves MORVAN Monsieur André TOGNET procuration à Madame Michèle CLEMENT procuration à Madame Joëlle CARRON

procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

procuration à Monsieur Philippe GIRARD procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance: Monsieur Christian ROCHETTE

# <u>OBJET</u>: ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESIDENCE LES CORDELIERS AU CABINET GENIUS LOCI ARCHITECTES

Le Président rappelle que par délibération n°2023/02 en date du 02 février 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'organisation de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création de la Résidence Les Cordeliers à La Chambre.

Pour mémoire, le programme prévoit :

- Une maison médicale
- Des logements en habitat inclusif pour personnes âgées
- Une unité pour personnes handicapées vieillissantes
- Des locaux techniques
- Des aménagements extérieurs dont des places de stationnement.

L'ensemble (hors aménagements extérieurs) représente une surface SDO d'environ 1600 m².

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux au stade programme est de 3 600 000 € HT (valeur décembre 2022).

Le concours restreint a été lancé le 15 février 2023, avec un niveau de prestations de type « Esquisse + ».

Par délibération n°2023/48 en date du 18 septembre 2023, le Conseil Communautaire a désigné le groupement mené par GENIUS LOCI ARCHITECTES lauréat du concours et a autorisé l'engagement de la procédure de négociation avec celui-ci en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique.

Le lauréat du concours a été invité à remettre une offre pour le 12 octobre 2023. Cette offre initiale a fait l'objet d'une négociation, celle-ci a porté sur les termes du contrat et le projet esquisse. Le lauréat a ainsi été rencontré le 3 novembre 2023, il avait jusqu'au 9 novembre 2023 pour formaliser une réponse au maître d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le



La procédure de négociation ayant été conduite à son terme, le marché de maîtrise ID: 073-247300361-20231113-2023\_DELIB\_66-DE du Conseil Communautaire sur la base suivante :

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 3 600 000 € HT

- Forfait provisoire de rémunération pour la mission de base (esquisse, études d'avant-projet sommaire, études d'avant-projet définitif, études de projet, assistance pour la passation des marchés de travaux, études d'exécution intégrales et synthèse, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement) : 447 750 € HT, soit 537 300 € TTC
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission complémentaire DIAG (diagnostic) : 16 950 € HT, soit 20 340 € TTC
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage et coordination): 55 200 € HT, soit 66 240 € TTC
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission complémentaire SSI (système de sécurité incendie) : 9 500 € HT, soit 11 400 € TTC
- Forfait provisoire de rémunération pour la mission complémentaire Acoustique : 10 600 € HT, soit 12 720 € TTC
- Soit un forfait provisoire de rémunération total de 15 %, soit 540 000 € HT et 648 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Vu la délibération n°2023/02 en date du 02 février 2023 approuvant l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour le projet de création de la Résidence Les Cordeliers,

Vu la délibération n°2023/48 en date du 18 septembre 2023 désignant le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de création de la Résidence Les Cordeliers.

Vu l'article R.2172-2 du Code la commande publique relatif aux procédures applicables aux marchés de maitrise d'œuvre supérieurs au seuil de procédure formalisée.

Vu l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique.

Vu le projet de marché de maîtrise d'œuvre établi après négociation,

Entendu l'exposé du Président,

#### > DECIDE:

- Article 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement GENIUS LOCI ARCHITECTES (mandataire) - CCG - SECOBA - THERMIFLUIDES - ORFEA ACOUSTIQUE - S.E.I.T.T - MABO,
- Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil Communautaire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement GENIUS LOCI ARCHITECTES (mandataire) - CCG - SECOBA -THERMIFLUIDES - ORFEA ACOUSTIQUE - S.E.I.T.T - MABO, pour un montant de 540 000 € HT soit 648 000 € TTC,
- Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil Communautaire à effectuer l'ensemble des démarches et à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet, notamment le dossier de demande de permis de construire,
- Article 4: d'autoriser le Président du Conseil Communautaire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, ses avenants et modifications correspondantes qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieur à 5%.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance, Christian ROCHETTE

Le Président, Bernard CHENE

Communauté 39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél.: 04 79 56 26 64 Mail: comcomcc@orange.fr - site internet: http://www.la4c.fr